



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 octobre 2022

Délibération N° 20-10-2022 / N° 173

Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 6

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Tourseil

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Julien Bellengier

Titre de la délibération : Avenants au marché de travaux « Aménagement de l'Hôtel Communautaire Phase 2 »

La séance ouverte, Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée Communautaire l'avancement des travaux de réhabilitation de l'Hôtel Communautaire phase 2 (marché de travaux N°2021-T-0005) dont la réception de chantier a eu lieu le mardi 4 octobre 2022.

Madame la Vice-Présidente fait part ensuite des modifications nécessaires en cours de chantier :

- Pour l'entreprise C4M, attributaires des lots 1,3,4 :
 - Remplacement d'une ouverture dans un mur porteur pour une menuiserie intérieure par la réalisation d'un enduit monocouche sur le pignon du Labot (Lot N°1 C4M gros œuvre)
 - Réalisation en plus-value de massifs béton pour les garde-corps extérieurs au niveau de l'aire de repos du Labot. (lot N°1 C4M gros œuvre)
 - Réalisation en plus-value de l'agrandissement de l'auvent métallique (lot N°3 menuiseries extérieures C4M)
 - Suppression des garde-corps sur la rampe PMR du Labot et au niveau de l'issue de secours en façade du bâtiment (lot N°3 menuiseries extérieures C4M)
 - Remplacement des prestations de dépose de l'isolation des combles de l'étage par le doublage thermique de l'espace repas, le bouchement des portes, la dépose des plinthes à l'étage. (Lot N°4 plâtreries isolation C4M)
 - Suppression de la cloison semi-vitrée au niveau de l'accueil pour l'office du tourisme, (lot N°4 plâtreries isolation C4M)
 - Réalisation en plus-value du doublage thermique du bureau comptabilité, pose de plinthes de l'espace repas et du bureau comptabilité, modification de la kitchenette avec frigo encastré et tiroir supplémentaire. (lot N°4 plâtreries isolation C4M)
- Pour l'entreprise ACCART, attributaire du lot N° 8 Electricité :
 - Fourniture et pose en plus-value de détecteurs de mouvement sur les candélabres à l'arrière du bâtiment
 - Pose d'une alimentation triphasée en façade pour les chapiteaux
 - Aménagements électriques supplémentaires pour l'extension du bureau jeunesse
- Pour l'entreprise BALESTRA, attributaire du lot N°9 VRD :
 - Remplacement de la place PMR du parking arrière par quelques modifications de l'aménagement du parking arrière.

Le montant des prestations induites par les avenants à régulariser en octobre s'élève à +547,27€ HT.

Le montant total des prestations supplémentaires s'élève à 17 233,86€ HT. Ainsi, le montant des travaux passe de 461 064,93€ à 478 298,79€ HT comprenant l'ensemble des avenants régularisés en février 2022 et à régulariser en octobre 2022, soit +3,74% par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis du Bureau en date du 11 octobre 2022 et de la commission Patrimoine en date du 13 octobre 2022 et après avoir lu les projets d'avenants des entreprises C4M, Balestra et Accart, l'Assemblée Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications induites par les avenants comme indiquées dans le tableau ci-après
- D'autoriser le Président à signer lesdits avenants qui prendront effet à leurs notifications.

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 062-200069482-20221020-D173_2022-DE

		MONTANT HT	Avenant	Avenant	NOUVEAU MONTANT HT
			fev2022	oct-22	
LOT N°1 Démolition Gros Œuvre Etendu	Entreprise C4M	47 844,47 €		+1 428,35 €	49 272,82 €
LOT N°2 Façades	Entreprise DECOREV	45 112,55 €			45 112,55 €
LOT N°3 Menuiseries Extérieures – Serrurerie – Enseignes	Entreprise C4M	80 272,53 €		-2 423,85 €	77 848,68 €
LOT N°4 Plâtrerie – Isolation – Menuiseries Intérieures – Faux Plafond	Entreprise C4M	55 641,02 €	2 018,71 €	+995,50 €	58 655,23 €
LOT N°5 Sols Collés	Entreprise DECOREV	20 630,21 €			20 630,21 €
LOT N°6 Plomberie Sanitaire	Entreprise ATEC	12 817,54 €			12 817,54 €
LOT N°7 Climatisation/VMC	Entreprise SARL LAMPIN GEOTHERM SOLAIRE	34 423,00 €	1 346,00 €		35 769,00 €
LOT N°8 Electricité	Entreprise ACCART	58 764,52 €	8 588,28 €	+547,27 €	67 900,07 €
LOT N°9 VRD/Portail	Entreprise BALESTRA TP	105 559,09 €	4 733,60 €	0,00 €	110 292,69 €
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ HT		461 064,93 €	16 686,59 €	547,27 €	478 298,79 €
TVA		92 212,99 €	3 337,32 €	109,45 €	95 659,76 €
MONTANT TOTAL DU MARCHÉ TTC		553 277,92 €	20 023,91 €	656,72 €	573 958,55 €

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25 /10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022